

LTI PLAN DU COMITE DE DIRECTION 2018

OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> • Remplacement du SAR plan • Shift de focus du Short Term Incentive Plan (dont le target de 50% sera réduit à 40% avec un maximum absolu de 60% versus 75% dans la politique actuelle) vers le Long Term Incentive Plan • Accélération de la détention d'actions de la société par les membres du Comité de Direction • Alignement avec les actionnaires • Incentive pour l'exécution de la stratégie
BENEFICIAIRES	<ul style="list-style-type: none"> • Membres du Comité de Direction
DROIT D'ACQUERIR DES ACTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Octroi d'un émolument fixe additionnel annuel de 40% de l'émolument fixe annuel dont le montant net, après application de la retenue de précompte professionnel, sera affecté, avant le 31 décembre de chaque année, à l'acquisition d'actions Cofinimmo à un prix unitaire correspondant au dernier cours de bourse de clôture connu multiplié par un facteur de 100/120^{ème}, conformément au commentaire 36/16 du Code des impôts sur les revenus
ACTIONS COFINIMMO	<ul style="list-style-type: none"> • Stock d'actions ordinaires propres de la société
OBLIGATION DE DÉTENTION	<ul style="list-style-type: none"> • Engagement irrévocable de conserver les actions pendant une période d'au moins deux ans
ENTREE EN VIGUEUR	<ul style="list-style-type: none"> • 2018